

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020 à 20 H 30**

Le dix-sept décembre deux mille vingt, à vingt heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 11 décembre 2020.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (dix-sept) :**

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, M. Yves DELORME, Mme Corinne CHABORD, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

**Absents au moment du vote (deux pouvoirs) :**

M. Pascal DANCETTE donne pouvoir à M. Stéphane ROBERT,  
Mme Lucie DANCETTE donne pouvoir à Mme Corinne CHABORD,

**Secrétaire de séance :** M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

---

**DELIBERATION n° 2020.057 : Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> Janvier 2021**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'Adjoint Administratif qui assurera les missions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (A.S.V.P) à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021.
- La création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> Classe qui sera affecté aux services techniques à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

*Appiché le 5 janvier 2021*



Pour extrait conforme,  
Sainte-Colombe, le 17 décembre 2020

Le Maire,  
Marc DELEIGUE